

21.04.2021 - 15:12 Uhr

Pour QUATRE PATTES, la nouvelle loi européenne sur la santé animale ne va pas assez loin



Pour QUATRE PATTES, la nouvelle législation européenne sur la santé animale ne mettra pas fin au commerce illégal de chiots

La législation européenne sur la santé animale entre en vigueur aujourd'hui.

Zurich, le 21 avril 2021 – Pour l'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES, la nouvelle loi européenne sur la santé animale (« Animal Health Law », AHL), qui bien qu'étant un premier pas important vers plus de transparence dans le commerce des chiots, elle ne signifie pas pour autant la fin du commerce illégal en Europe. Le but de cette nouvelle législation est de garantir, au niveau de l'UE, des moyens de protection contre les maladies animales transmissibles, également dangereuses pour l'homme. La vente illégale de chiots sera rendue plus difficile par l'entrée en vigueur de cette loi, car les personnes impliquées dans l'élevage ou la vente de chiots devront toutes être enregistrées au niveau national.

Afin de lutter efficacement contre le commerce illégal de chiots, QUATRE PATTES exhorte les autorités de l'UE à combler d'éventuelles lacunes et à introduire l'enregistrement obligatoire des animaux de compagnie à l'échelle de l'UE.

Dans le commerce illégal de chiots, ces derniers sont enlevés à leur mère beaucoup trop tôt, sont généralement importés illégalement d'Europe de l'Est et ensuite vendus sur tout le continent. L'AHL rend le commerce des chiots beaucoup plus transparent et améliore le bien-être animal, car tous les vendeurs, éleveurs, transporteurs ainsi que les centres de collecte de chiens et de chats sont désormais tenus d'être enregistrés auprès de leurs gouvernements respectifs. « La loi sur la santé animale ne peut à elle seule réglementer le commerce en ligne croissant des chiots. La Commission européenne doit en outre veiller à l'identification et à l'enregistrement des animaux de compagnie à l'échelle européenne dans des fichiers interconnectés. Cette pratique permettra une traçabilité efficace des animaux de compagnie dans tous les États membres et aidera les autorités à faire respecter les lois nationales et européennes », déclare Joanna Randall, responsable des campagnes en faveur des animaux de compagnie chez QUATRE PATTES.

Le modèle de solution de QUATRE PATTES

Sur la base de l'enregistrement des animaux de compagnie et des éleveurs, QUATRE PATTES a mis au point [un modèle de solution](#) pour lutter contre le commerce illégal sur les plateformes en ligne. « Toute personne qui élève ou vend des chiots dans l'UE doit être enregistrée auprès de l'autorité responsable dès le premier animal élevé ou cédé. Si les numéros d'enregistrement des éleveurs figurent également dans les fichiers nationaux des animaux de compagnie, il sera possible de retracer l'origine de chaque animal. Grâce à cette mesure et à la création d'un système d'enregistrement obligatoire des animaux de compagnie à l'échelle de l'UE, il sera possible de mettre un terme au commerce illégal de chiots », déclare Joanna Randall. QUATRE PATTES et Europetnet, un registre de référence européen centralisé regroupant plus de 50 % des bases de données d'enregistrement des animaux de compagnie, ont développé conjointement un outil de sécurité destiné aux plateformes en ligne : l'« Europetnet's PetSAFE » exclut du marché les commerçants anonymes et les animaux de compagnie non enregistrés ou dont la filière n'est pas 100% traçable. Le

système peut être utilisé pour faire la distinction entre les vendeurs privés et les vendeurs commerciaux actifs sur les plateformes. Les consommateurs peuvent éviter l'expérience douloureuse d'avoir acquis un animal malade ou mourant sans garantie de provenance. L'Irlande est actuellement le premier pays d'Europe à mettre en œuvre le nouvel outil de sécurité sur certaines plateformes.

Une demande croissante pour des chiots à prix abordable

La demande croissante de chiots de race en Europe occidentale, particulièrement depuis le début de la pandémie du coronavirus, n'a pas seulement conduit à une augmentation du nombre d'animaux élevés dans des établissements réguliers. Les prétendus élevages de chiots dans des pays tels que la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie et la Roumanie sont également en plein essor. Ils fournissent principalement les négociants en chiots. Ces chiots sont élevés à bas prix et détenus dans des conditions exécrables. Ils sont souvent malades, non vaccinés et possèdent des documents falsifiés, ou ces derniers sont même inexistantes, ce qui représente un risque important pour la santé humaine et animale. Les maladies animales évitables, telles que la rage, les infections dues à des dermatophytes ou à des parasites, sont des zoonoses qui peuvent également être transmises à l'homme. En raison de l'énorme demande, toujours croissante, et les faibles coûts de production, les marges bénéficiaires sont extrêmement élevées, tandis que le risque d'être pris en défaut reste faible.

Le modèle de solution proposé par QUATRE PATTES est expliqué [ici](#).

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. QUATRE PATTES fête cette année ses 20 ans en Suisse. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dugler, l'organisation plaide pour un monde où les Hommes traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins, les orangs-outans et les éléphants – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans douze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch/

Photos

Une sélection de photos est disponible : <https://four-paws.canto.global/b/RQQ5E>

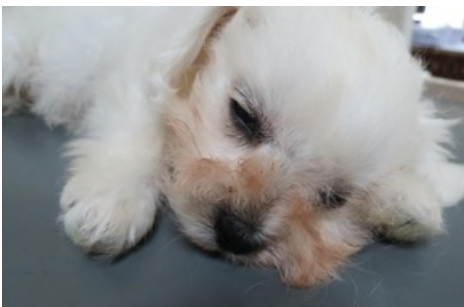
L'utilisation des photos est gratuite. Elle ne peut être utilisée que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :

Sylvie Jetzer
Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
043 311 80 90
sylvie.jetzer@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Les chiots sont élevés à bas prix et sont souvent malades, non vaccinés et munis de documents falsifiés ou inexistantes. © QUATRE PATTES

[Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100869243](https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100869243) abgerufen werden.